



Gaz de france facture des frais de rejet de prélèvement ???!

Par **sedoc**, le **26/02/2010** à **23:18**

Bonjour,

Suite à notre déménagement, je fais mon relevé de compteur avec mon propriétaire et appelle GAZ DE FRANCE pour leur indiqué l'index et leur demande de bien vouloir m'envoyer la facture de résiliation à mon nouveau domicile.

Facture reçue, je l'examine et m'aperçois que me sont facturés des frais de rejet de prélèvement automatique...

En effet, quelques temps auparavant, un prélèvement avait été rejeté faute de provision suffisante sur mon compte ce jour là, mais représenté ultérieurement, donc honoré.

Néanmoins, je n'ai pas échappé aux frais de rejet de ma banque (normal, je suis censée m'assurer que mon compte est bien approvisionné).

Cependant, Gaz de France peut-il me facturer ce genre d'incident ?

J'ai déjà été sanctionnée par ma banque...

Pouvez vous m'indiquer quels sont mes recours svp ?

Avec mes remerciements.

SC